

Informations de base	
2024/2721(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur la nécessité d'un soutien continu de l'Union à l'Ukraine	
Subject	
6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux	
Zone géographique	
Ukraine	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
17/07/2024	Décision du Parlement	T10-0003/2024	Résumé
17/07/2024	Résultat du vote au parlement		
17/07/2024	Débat en plénière		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2721(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 167
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0007/2024	16/07/2024	
Proposition de résolution		B10-0008/2024	16/07/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0003/2024	17/07/2024	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2024)542	19/11/2024	

Résolution sur la nécessité d'un soutien continu de l'Union à l'Ukraine

2024/2721(RSP) - 17/07/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 495 voix pour, 137 contre et 47 abstentions, une résolution sur la nécessité d'un soutien continu de l'UE à l'Ukraine.

La résolution adoptée en plénière a été déposée par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE.

Le Parlement a souligné la résilience de l'Ukraine, qui a su se défendre contre l'agression russe malgré de lourdes pertes. La Russie est accusée de crimes de guerre, notamment d'attaques contre des civils et des infrastructures, comme le bombardement d'un hôpital pour enfants. Des millions d'Ukrainiens ont été déplacés en raison du conflit.

L'UE et ses États membres ont jusqu'à présent contribué à hauteur d'environ 108 milliards d'euros à l'Ukraine en matière d'aide financière, humanitaire, aux réfugiés et militaire, dont environ 39 milliards d'euros d'aide militaire et 21 milliards d'euros supplémentaires qui devraient être alloués jusqu'en 2025. En outre, l'OTAN assurera une contribution financière annuelle à l'Ukraine de 40 milliards d'euros.

Le Parlement a appelé l'Union européenne et ses États membres à **accroître leur soutien militaire à l'Ukraine** aussi longtemps que nécessaire et sous quelque forme que ce soit. Les États membres sont instamment priés d'accroître considérablement et d'accélérer considérablement leur soutien militaire et de renforcer les capacités de leurs industries militaires.

La résolution déplore le fait que la Hongrie ait abusé de son droit de veto au Conseil pour empêcher l'octroi d'une aide essentielle à l'Ukraine. À cet égard, la Hongrie est invitée à lever son blocage du financement de la Facilité européenne pour la paix en faveur de l'Ukraine, y compris le remboursement convenu aux États membres de l'aide militaire déjà fournie. En outre, le Parlement a condamné les visites non coordonnées du Premier ministre hongrois Viktor Orbán en Russie et en Chine, qui contredisent les positions de l'UE et compromettent l'unité de l'Union.

Le Parlement a également condamné le nombre croissant d'attaques hybrides menées par la Russie contre l'UE et ses États membres dans le but d'affaiblir le soutien européen à l'Ukraine en utilisant la manipulation de l'information, des tentatives secrètes de déstabilisation et la corruption de personnalités politiques.

La Commission est invitée à proposer **une assistance financière à long terme** pour la reconstruction de l'Ukraine, en s'appuyant sur l'expérience de la Facilité pour l'Ukraine nouvellement créée.

Enfin, le Conseil est appelé à maintenir et à étendre sa politique de sanctions contre la Russie et la Biélorussie et à appliquer strictement des mesures restrictives contre toutes les entités facilitant le contournement des sanctions et fournissant au complexe militaire russe des technologies et équipements militaires et à double usage.